

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014**

**Étaient présents :**

M. Martin Ferron, maire  
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

**Était absente :**

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

**Étaient également présents :**

M. Jean Carrier, directeur général  
M. Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire**

---

**RÉSOLUTION 2014-11-423**

**Révision des programmes gouvernementaux et le risque de centralisation vers Québec**

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

CONSIDÉRANT QUE l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec;

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014**

**RÉSOLUTION 2014-11-423  
suite**

**Révision des programmes gouvernementaux et le risque de centralisation vers Québec**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EXIGER du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;

D'EXIGER du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;


DE RÉAGIR vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec;

Adoptée.

**(SIGNÉ) MARTIN FERRON**  
MAIRE

**(SIGNÉ) Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET  
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 28 novembre 2014

  
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier



ville de  
**Malartic**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014**

**Étaient présents :**

M. Martin Ferron, maire  
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

**Était absente :**

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

**Étaient également présents :**

M. Jean Carrier, directeur général  
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire**

---

**RÉSOLUTION 2014-11-424**

**Importance de préserver le modèle de développement spécifique à l'Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT QUE l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014**

**RÉSOLUTION 2014-11-424  
suite**

**Importance de préserver le modèle de développement spécifique à l'Abitibi-Témiscamingue**

D'EXIGER du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;

DE COMMUNIQUER cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;

DE RÉAGIR vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Adoptée.

**(SIGNÉ) MARTIN FERRON**  
MAIRE

**(SIGNÉ) Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET  
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 28 novembre 2014

  
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014**

**Étaient présents :**

M. Martin Ferron, maire  
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

**Était absente :**

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

**Étaient également présents :**

M. Jean Carrier, directeur général  
M. Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire**

---

**RÉSOLUTION 2014-11-425**

**Nouvelle structure du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISS) de  
l'Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est reconnue pour son pôle en santé psychiatrique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de créer un CISSS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014**

**RÉSOLUTION 2014-11-425  
suite**

**Nouvelle structure du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISS) de  
l'Abitibi-Témiscamingue**

CONSIDÉRANT QUE l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

QUE des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

QUE les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;

QUE les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;

QUE la Ville de Malartic soit reconnue pour son pôle en santé psychiatrique pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

DE RESPECTER les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;


QUE chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents;

Adoptée.

**(SIGNÉ) MARTIN FERRON**  
MAIRE

**(SIGNÉ) Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET  
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 28 novembre 2014

  
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier